Tax Court of Canada

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-72
ISBN: 0-660-62264-5

Tax Court of Canada | Cour canadienne de l'impôt

Tax Court of Canada

2003-2004
Estimates

Report on Plans and Priorities

Approved

The Hon. Martin Cauchon
Minister of Justice and Attorney General of Canada

103-04606/

TABLE OF CONTENTS

REGISTRAR'S MESSAGE 1

RAISON D'ÊTRE OF THE TAX COURT OF CANADA 3

PLANNING OVERVIEW 4

PLANS AND PRIORITIES BY STRATEGIC OUTCOMES 5

To improve the effectiveness of the Court's appeal process 6
To improve public access to the Court and its services 6
To improve service delivery 8
To ensure the judicial independence of the Court 8

ORGANIZATION 9

ACCOUNTABILITY 9
PLANNED SPENDING 11

ANNEXES 12

OTHER INFORMATION 13

Registrar's Message

I am pleased to present the Report on Plans and Priorities for fiscal year 2003-04 for the Tax Court of Canada. This report reflects our Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS), which has been approved by the Treasury Board Secretariat.

This report will enable you to ascertain the progress we have made, assess whether the steps taken thus far are consistent with our mandate, vision, mission and strategic priorities, and determine what remains to be done to meet our goal of providing the citizens of Canada with an accessible, effective, fair and independent Court.

As 2003 marks the 20th anniversary of the Tax Court of Canada, we are preparing for one of the most important moments in our history. The *Courts Administration Service Act*, which was introduced in Parliament on September 28, 2001, as Bill C-30, was passed by the House of Commons on February 22, 2002, and received Royal Assent on March 27, 2002. It is expected to come into force in early 2003. This Act grants the Tax Court of Canada the status of a superior court of record.

One objective of the Act is to establish a body that will provide common administrative services to the Federal Court of Appeal, the Court Martial Appeal Court, the Federal Court and the Tax Court of Canada by amalgamating the existing administrative and registry services of these Courts. This new entity will be known as the Courts Administration Service. The intent of the Act is to improve the efficiency of the Courts in question while enhancing their effectiveness and fully respecting their judicial independence.

Obviously, these organizational changes will have a major impact on the Court's organizational structure as well as on its employees' day-to-day work. The coming amalgamation is already having a significant impact on the ability of the organization to provide well-defined performance indicators, time frames and resource requirements for the coming year against which performance can be reported.

Since its creation in 1983, the Tax Court of Canada has been able to make a prominent place for itself in the Canadian judicial system because of its great capacity for adapting to change and the excellence of its staff, which is highly committed to client service. These same qualities will enable us to meet the major challenges awaiting us in the coming months while honouring our commitments to all Canadians.

R. P. Guenette

Management Representation Statement
Report on Plans and Priorities 2003-2004

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Tax Court of Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the preparation of the 2003-2004 Report on Plans and Priorities*:

- It accurately portrays the organisation's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by TBS.
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources authorities provided.

Name: 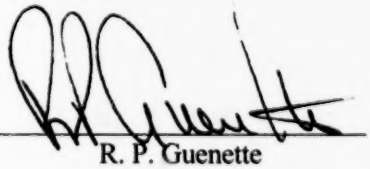
R. P. Guenette
Registrar

Date: February 12, 2003

Raison d'être of the Tax Court of Canada

The Tax Court of Canada is committed to providing the public with an accessible and efficient appeal process and to working together to maintain a fair and independent Court.

As its name suggests, the Tax Court of Canada is a court of law. The Court was created in 1983 pursuant to section 3 of the *Tax Court of Canada Act* (http://www.tcc-cci.gc.ca/rules/tcc-cci_1_e.htm#3) with a view to dispensing justice in tax matters. It is the successor to the Tax Review Board.

Possessing all the powers of a superior court, the Tax Court of Canada gives individuals and companies an opportunity to settle disagreements with the federal government on matters arising under legislation over which the Court has exclusive original jurisdiction (see page 13). The role of the Court's judges is to decide, for example, whether an appellant must pay a disputed amount of income tax or G.S.T. or whether an appellant qualifies for employment insurance or Canada Pension Plan benefits.

The administrative arm of the Court, known as the Registry, is an integral part of the federal government but has no ties to the Canada Customs and Revenue Agency. It serves both to support the judges' work and to manage the various aspects of the relationship between the public and the Court (filing documents, dispensing information, etc.).

Planning Overview

The Registry of the Tax Court of Canada is entirely funded through appropriations from Parliament. These appropriations are voted on each and every year by parliamentarians on reviewing the Main Estimates and the Report on Plans and Priorities, which are tabled in the House of Commons in March.

The Tax Court of Canada also generates a small amount of revenue through filing fees and sales of copies of judgments. These revenues are returned to the Government of Canada and are not respendable by the Tax Court of Canada.

The organization has no control over its workload. Its planning context is to a large extent dependent on external factors, such as the number of appeals filed in a given year and the time and resources required by the Court to deal with specific appeals.

Most of the organization's spending relates to its everyday operations, although there are a number of specific priorities relating to its strategic outcomes that will be discussed in the next section of this report.

Finally, as mentioned in the Registrar's message (see page 1), the administrative and registry services of the Tax Court of Canada and those of the Federal Court of Canada are being consolidated in a new organization known as the Courts Administration Service. This amalgamation is expected to take place in 2003 and is already having a significant impact on the organization's ability to provide indicators against which its performance can be reported. As well, there may be a necessity for additional funds in the short-term to consolidate various computer systems, effect change management, institute new training required for employees, etc.

Plans and Priorities by Strategic Outcomes

The Tax Court of Canada's program objective revolves around the following four strategic outcomes:

1. to improve the effectiveness of the Court's appeal process;
2. to improve public access to the Court and its services;
3. to improve service delivery; and
4. to ensure the judicial independence of the Court.

These four strategic outcomes, which are closely linked to the federal government's horizontal priorities with respect to Government On-Line and the Service Improvement Initiative, enable us to provide services geared to the public, to measure the concrete results of our services to Canadians and to live up to the values of our fellow citizens with regard to ease of access to relevant information and access to fair, equitable and prompt justice.

All this is underpinned by efficient and responsible use of public funds through gradual and effective implementation of the federal Modern Comptrollership Initiative whose purpose is to integrate both financial and non-financial performance information for managers and to provide managers with a more advanced approach to risk management, appropriate monitoring systems and a common set of ethical values and principles.

Summary

The Court has identified a number of priorities that it will be addressing in this report. They are associated with its strategic outcomes as follows:

Strategic Outcomes	Priorities
To improve the effectiveness of the Court's appeal process.	- Electronic filing - Court proceedings - Court recordings
To improve public access to the Court and its services.	- Government On-Line/Internet Site - Federal Judicial Building Project - Translation of judgments
To improve service delivery.	- Modern Comptrollership
To ensure the judicial independence of the Court.	- Provision of information on the judicial independence of the Court

Details

To improve the effectiveness of the Court's appeal process

Electronic Filing

The electronic transmission of documents via our Web site has been in effect since September 1, 2001, and it has offered Canadians an additional means of communicating with the Court. The response has been favourable and we are continuing to improve this service on the basis of comments and feedback from litigants or their representatives. Our goal is to enhance the efficiency of the appeal process by providing the public with various means of communicating with the Court and offering the best possible service.

Court Proceedings

The Court undertook to review and update the court registrar training program in 2002, and we expect that the training provided to court registrars across the country will be completed by May 2003. The overall objective of the Court is to achieve uniformity in the way court registrars perform their duties and more specifically in the way minutes of hearings are recorded and completed. Our goal is to improve the effectiveness of Court proceedings and the service provided to litigants appearing before the Court.

Court Recordings

We are in the process of testing digital recording for hearings of the Tax Court of Canada in Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver. Training will be provided to court registrars who will use this device, and we expect the digital recording to be implemented in the courtrooms of the aforementioned cities throughout 2003. It will enhance the effectiveness of recording the Court proceedings.

To improve public access to the Court and its services

Government On-Line / Internet Site

Several modifications have been made to the Court's Internet site to conform with the Common Look and Feel standards and guidelines. Our site was also tested by the Web Site Accessibility Testing Service (WATS). This service is a program provided by the Chief Information Officer Branch of the Treasury Board Secretariat. The objective of this session was to provide us with an insight into how our site would ultimately be perceived by people with disabilities and how our site designs are rendered by various adaptive technologies. A client report has been received and we will continue to make the necessary modifications to ensure that all Canadians have easy access to our electronic services.

Federal Judicial Building Project

At a press conference held on May 8, 2002, in the Grand Hall of the Supreme Court of Canada building, the Honourable Don Boudria, then Minister of Public Works and Government Services Canada, and the Honourable Martin Cauchon, Minister of Justice and Attorney General of Canada, announced the construction of the Federal Judicial Building to be located southwest of the Supreme Court of Canada Building on St-Laurent Square. This $140 million project is scheduled for completion in the fall of 2007. The new facility will house the Federal Court of Appeal, the Court Martial Appeal Court, the Federal Court and the Tax Court of Canada under the same roof.

Since the announcement, the Tax Court of Canada has been actively involved as an equal partner in the planning, development and management of this major crown project. An internal team was established to work with the Federal Court of Canada, Public Works and Government Services Canada, the Department of Justice and the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs in the delivery of this project.

A Judges' Accommodation Committee chaired by the Chief Judge was formed in the fall of 2002 to assist the project team in the development of their requirements and to ensure the needs and expectations of the judiciary are met in the new facility.

Translation of Judgments

As mentioned in our Performance Report for the period ending March 31, 2002, section 20 of the *Official Languages Act* requires that all the Tax Court of Canada's decisions be translated "at the earliest possible time" after being issued. In the past, due to a shortage of funds, a priority system was used to determine which decisions should be translated first, with the result that less significant decisions were to be translated only "as resources permit". As a result of a November 1999 Federal Court of Appeal decision, which was subsequently confirmed by the Supreme Court of Canada on October 12, 2000, the Tax Court of Canada considered it necessary to request sufficient funds to translate all of its decisions.

The Tax Court of Canada received funding over and above its regular translation budget in 2001-02 and 2002-03 to ensure that it could translate all decisions issued in the course of those years, all decisions issued between November 1999 and March 2001 that had not been previously translated and certain decisions issued before November 1999 that are to be published on the Court's Web site. In 2003-04 and future years, the Court will continue to receive $350,000 in funding over and above its regular translation budget to ensure that it can translate all judgments issued in the course of the year.

To improve service delivery

Modern Comptrollership

The Tax Court of Canada has made substantial progress in the area of Modern Comptrollership. The Project Management Office within the Court completed the Modern Comptrollership Capacity Assessment in early 2002 and the Court was one of the first 10 small agencies to submit a report to the Treasury Board Secretariat.

The impending creation of the new Courts Administration Service presents unique challenges and opportunities with respect to the implementation of Modern Comptrollership within the organization. In discussions with senior officials at the Treasury Board Secretariat, it was agreed that the elaboration and implementation of a Modern Comptrollership Action Plan would be integrated into the formal change management plan for the upcoming consolidation exercise of the Courts Administration Service. The intent is that the new organization be one whose management practices are truly founded on the principles of Modern Comptrollership.

To ensure the judicial independence of the Court

Results from recent surveys conducted by the Court and general comments from litigants indicate that there is still a misperception regarding the judicial independence of the Court. In most instances, this perception is dependent on whether an appellant wins or loses in the Tax Court of Canada. We endeavour to change this perception by providing litigants with as much information as possible on this subject in our communication material.

Judges often contribute to change this perception by explaining to litigants, at hearings, that the Court is an independent organization and that its decisions are reached by applying the facts of the case to the law and are made without bias.

Organization

Accountability

Business Line of the Tax Court of Canada

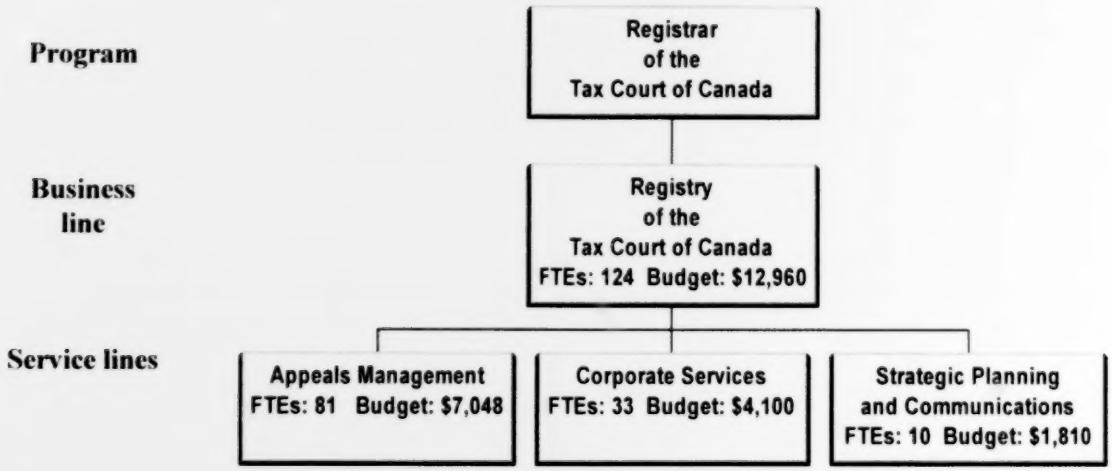

Registry of the Tax Court of Canada

The Court has only one business line. Its role is to provide Canadians with an accessible court of record for appeals in areas involving taxation and other federal programs such as employment insurance and the Canada Pension Plan.

The Registrar, who is a deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs as the result of a delegation of authority under subsection 76(2) of the *Judges Act*, is the deputy head of the Tax Court of Canada.

The Registry of the Tax Court of Canada provides a range of services to the Court. It provides internal services to the Chief Judge and the other judges of the Court in, for example, establishing the hearings schedule. The Registry also provides the public and litigants with information and advice relating to the Court's rules of procedure.

The following service lines support the Registry in the provision of services to Canadians.

- **Appeals Management** – This service line administers the operational procedures necessary to resolve disputes between any person and the Government of Canada on questions arising over the interpretation of the *Tax Court of Canada Act* or any other legislation under which the Court has exclusive original jurisdiction. Appeals Management provides the public with guidance and advice on the Court's practices and procedures. It also provides the judges of the Court with the orderly and efficient scheduling of hearings.

- **Corporate Services** – This service line provides the Registry with support relating to finance, administration, security, the library, human resources, facilities management, information management and information technology. Corporate Services provides its clients with effective, low-cost management and administrative services capable of supporting the Court's strategic policies.

- **Strategic Planning and Communications** – This service line coordinates the preparation of accountability reports for Parliament and the Canadian public concerning the Court's administrative performance. It also prepares communication material necessary to understanding the Court's mandate and activities and is, in particular, responsible for the content of the Court's Web site. In addition, this service line coordinates the translation of the Court's judgments and is responsible for revising the translations.

Offices of the Court

The Court has its own court accommodations in Vancouver, London, Toronto, Ottawa and Montreal, and shares accommodations with the Federal Court of Canada in Edmonton, Calgary, Winnipeg, Quebec City, Halifax and Fredericton. In other locations, the Court uses provincial court accommodations, where available, or leases commercial accommodation or partners with other levels of government.

The Judges

The Court, with its Headquarters in Ottawa, ordinarily consists of the Chief Judge, the Associate Chief Judge and 20 other judges. At present, there are 3 vacancies at the Court. In addition, there are currently 5 supernumerary judges. To ensure the expeditious hearing of appeals, the Chief Judge may, with the approval of the Governor in Council, appoint up to 12 deputy judges. There are currently 7 deputy judges.

Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 2002-2003*	**Planned Spending 2003-2004**	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006
Budgetary Main Estimates	11,338	**12,960**	12,960	12,945
Non-Budgetary Main Estimates	-	-	-	-
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	11,338	**12,960**	12,960	12,945
Adjustments to Planned Spending**	2,742	-	-	-
Net Planned Spending	14,080	**12,960**	12,960	12,945
Less: Non-respendable revenue	580	**625**	625	625
Plus: Cost of services received without charge	3,962	**3,933**	3,565	3,213
Net Cost of Program	17,462	**16,268**	15,900	15,533
Full-Time Equivalents	124	**124**	124	124

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update (ARLU) exercise and include Budget initiatives.

Net planned spending is to remain relatively stable over the next few years at the Tax Court of Canada. Due to the fact that court caseload is not projected to vary significantly, costs should remain stable. The drop in planned spending in 2003-04 compared to 2002-03 is due to the following:

- $400,000 decrease in translation funding.
- $200,000 decrease due to a reduction in the number of new judges to be appointed.
- $450,000 decrease due to a significant carryforward from the 2001-02 fiscal year to the 2002-03 fiscal year.

Annexes

Table 1: Source of Non-Respendable Revenue

($ thousands) Registry of the Tax Court of Canada	Forecast Revenue 2002-2003*	**Planned Revenue 2003-2004**	Planned Revenue 2004-2005	Planned Revenue 2005-2006
Appeal fees	548	**586**	586	586
Sale of judgments	32	**39**	39	39
Total Non-Respendable Revenue	580	**625**	625	625

* Best estimate of total planned revenue to the end of the fiscal year.

Table 2: Net Cost of Program for 2003-2004

($ thousands)	**Registry of the Tax Court of Canada**
Net Planned Spending	**12,960**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**3,394**
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**469**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**70**
Less: Non-respendable Revenue	**625**
2003-2004 Net Cost of Program	**16,268**

Other Information

Jurisdiction of the Tax Court of Canada

The Tax Court of Canada has authority to hear cases on matters arising under the following Acts:	
Income Tax Act	R.S.C. 1985, c. 1 (5th Supp.), as amended
Canada Pension Plan	R.S.C. 1985, c. C-8, as amended
Old Age Security Act	R.S.C. 1985, c. O-9, as amended
Petroleum and Gas Revenue Tax Act	R.S.C. 1985, c. P-12, as amended
Unemployment Insurance Act (repealed)	R.S.C. 1985, c. U-1, as amended
Employment Insurance Act (Part IV and VII)	S.C. 1996, c. 23, as amended
Excise Tax Act (Part IX)	R.S.C. 1985, c. E-15, as amended
Cultural Property Export and Import Act	R.S.C. 1985, c. C-51, as amended
War Veterans Allowance Act	R.S.C. 1985, c. W-3, as amended
Civilian War-related Benefits Act	R.S.C. 1985, c. C-31, as amended
Veterans Review and Appeal Board Act	S.C. 1995, c. 18, as amended
Customs Act (Part V.1)	R.S.C. 1985, c. 1 (2nd Supp), as amended
Air Travellers Security Charge Act	S.C. 2002, c. 9, Part 2

Contacts for Further Information

Further information on the strategic planning portion of this document can be obtained by contacting:

Stephen Balogh
Acting Director, Strategic Planning and Communications Branch
Tax Court of Canada
200 Kent Street, 4th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0M1

Further information on the financial portion of this document can be obtained by contacting:

Paul Waksberg
Director, Finance and Materiel Management Services
Corporate Services Branch
Tax Court of Canada
200 Kent Street, 2nd Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0M1

Cour canadienne de l'impôt

Budget des dépenses
2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canáda
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-72
ISBN 0-660-62264-5

Cour canadienne de l'impôt | Tax Court of Canada

Cour canadienne de l'impôt

Budget des dépenses
2003-2004

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

L'honorable Martin Cauchon
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU GREFFIER 1

RAISON D'ÊTRE DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT 3

SURVOL DE LA PLANIFICATION 4

PLANS ET PRIORITÉS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 5

Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour 6
Faciliter l'accès du public à la cour et à ses services 6
Améliorer la prestation des services 8
Assurer l'indépendance judiciaire de la Cour 8

ORGANISATION 9

RESPONSABILISATION 9
DÉPENSES PRÉVUES 11

ANNEXES 12

AUTRES RENSEIGNEMENTS 13

Message du Greffier

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités de la Cour canadienne de l'impôt pour l'exercice 2003-2004. Ce rapport reflète notre Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) qui a été approuvée par le Conseil du Trésor.

Le présent rapport vous permettra de constater les progrès réalisés et d'évaluer si les mesures prises jusqu'à présent sont conformes à notre mandat, à notre vision et à notre mission, ainsi qu'à nos priorités stratégiques, et de mesurer l'effort qu'il reste à faire pour atteindre notre objectif qui est d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes une cour accessible, efficace, équitable et indépendante.

Alors que la Cour canadienne de l'impôt célèbre en 2003 son 20^{e} anniversaire, nous nous préparons à vivre l'un des moments les plus importants de notre histoire. La *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, qui a été présentée au Parlement le 28 septembre 2001 à titre de projet de loi C-30, a été adoptée par la Chambre des communes le 22 février 2002 et a reçu la sanction royale le 27 mars 2002. On s'attend à ce qu'elle entre en vigueur au début de 2003. Cette loi accorde à la Cour canadienne de l'impôt le statut de cour supérieure d'archives.

Un des objectifs de la Loi est de constituer un organisme qui fournira des services administratifs communs à la Cour d'appel fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale, à la Cour fédérale et à la Cour canadienne de l'impôt par la fusion des services administratifs et de greffe actuels des deux cours. Ce nouvel organisme s'appellera le Service administratif des tribunaux judiciaires. La Loi vise à améliorer l'efficacité des cours en question tout en respectant pleinement leur indépendance judiciaire.

De toute évidence, ces changements structurels auront un impact majeur sur la structure de la Cour ainsi que sur le travail quotidien de ses employés. La fusion à venir a déjà une incidence considérable sur l'habileté de la Cour à fournir des indicateurs de rendement bien définis ainsi que des échéanciers et des exigences relatives aux ressources pour l'exercice futur auxquels il sera possible de comparer les résultats atteints.

Depuis sa conception en 1983, la Cour a réussi à occuper une place de marque au sein du système judiciaire canadien et ce, grâce à sa grande capacité d'adaptation et à l'excellence de son personnel, qui se dévoue entièrement à ses clients. Ce sont ces mêmes attributs qui nous permettront au cours des prochains mois de relever les défis importants qui nous attendent, tout en respectant nos engagements envers tous les Canadiens et les Canadiennes.

R. P. Guenette

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et priorités 2003-2004

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 de la Cour canadienne de l'impôt.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le SCT.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : R.P. Guenette
Greffier

Date : 12 février 2003

Raison d'être de la Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt s'engage à offrir au public un processus d'appel accessible et efficace et à collaborer au maintien d'une cour équitable et indépendante.

Comme son nom le laisse entendre, la Cour canadienne de l'impôt est une cour de justice. La Cour a été créée en 1983 en vertu de l'art. 3 de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* (http://www.tcc-cci.gc.ca/rules/tcc-cci_1_f.htm#3) afin d'assurer que justice soit rendue en matière fiscale. Elle a remplacé la Commission de révision de l'impôt.

Dotée de tous les pouvoirs d'une cour supérieure, la Cour canadienne de l'impôt donne aux particuliers et aux entreprises la chance de régler leurs différends avec le gouvernement sur des questions découlant des lois en vertu desquelles la Cour a compétence exclusive (voir page 13). Le rôle des juges de la Cour consiste à décider, par exemple, si un appelant doit payer une somme d'impôt ou la T.P.S. sur le revenu en litige ou s'il est admissible aux prestations d'assurance-emploi ou au Régime de pensions du Canada.

L'organe administratif de la Cour, appelé le greffe, fait partie intégrante du gouvernement fédéral, mais n'a pas de lien avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Le greffe soutient le travail des juges et gère les divers aspects de la relation entre le public et la Cour (dépôt de documents, distribution de l'information, etc.).

Survol de la planification

Tous les fonds du greffe de la Cour canadienne de l'impôt proviennent de crédits accordés par le Parlement. Les parlementaires affectent ces crédits chaque année lors de l'examen du Budget principal des dépenses et du Rapport sur les plans et les priorités présentés en mars à la Chambre des communes.

La Cour canadienne de l'impôt génère également quelque revenu par l'entremise des droits de dépôt et des ventes de copies de jugements. Ces revenus étant retournés au gouvernement du Canada, la Cour canadienne de l'impôt n'y a donc pas accès.

La Cour n'a aucun contrôle sur sa charge de travail. Sa planification dépend largement de facteurs externes, tels le nombre d'appels déposés chaque année ainsi que le temps et les ressources requises par la Cour pour traiter des appels spécifiques.

La majorité des dépenses de la Cour porte sur ses opérations journalières, quoique l'on traitera de certaines priorités relatives à ses résultats stratégiques dans la prochaine section de ce rapport.

En dernier lieu, comme il a été mentionné dans le message du greffier (voir page 1), les services administratifs et le greffe de la Cour canadienne de l'impôt doivent être fusionnés à ceux de la Cour fédérale du Canada en un nouvel organisme appelé Service administratif des tribunaux judiciaires. On s'attend à ce que cette fusion ait lieu en 2003. Elle a déjà une incidence considérable sur l'habileté de la Cour à fournir des indicateurs auxquels il sera possible de comparer les résultats atteints. De même, il se peut que des fonds supplémentaires soient nécessaires à court terme pour, entre autres, regrouper divers systèmes informatiques, réaliser la gestion du changement et mettre sur pied la nouvelle formation nécessaire aux employés.

Plans et priorités par résultat stratégique

La Cour canadienne de l'impôt articule sa raison d'être autour des quatre résultats stratégiques suivants :

1. accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour;
2. faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services;
3. améliorer la prestation des services;
4. assurer l'indépendance judiciaire de la Cour.

Ces quatre résultats stratégiques qui sont étroitement liés aux priorités horizontales du gouvernement fédéral en matière de gouvernement en direct et d'initiative d'amélioration des services, nous permettent d'offrir des services orientés vers les citoyens, de mesurer les résultats concrets que les Canadiens et Canadiennes retirent de nos services et de respecter les valeurs de nos concitoyens en ce qui concerne l'accès à une information pertinente et facile d'accès ainsi qu'à une justice prompte, juste et équitable.

Le tout ayant comme toile de fond une utilisation efficace et responsable des fonds publics par la mise en oeuvre graduelle et efficace de l'initiative fédérale de la fonction de contrôleur moderne qui vise à intégrer l'information financière et non financière sur le rendement destinée aux gestionnaires et de leur fournir une approche évoluée de la gestion des risques, des systèmes de contrôle appropriés ainsi qu'un ensemble commun de valeurs et de principes d'éthique.

Résumé

Les priorités de la Cour, et leur rapport aux résultats stratégiques de la Cour, sont les suivants :

Résultats stratégiques	Priorités
Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour.	- Dépôt électronique - Instances judiciaires - Enregistrement des audiences
Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services.	- Gouvernement en direct/Site Web - Projet du palais de justice fédéral - Traduction des jugements
Améliorer la prestation des services.	- Fonction de contrôleur moderne
Assurer l'indépendance judiciaire de la Cour.	- Prestation de renseignements sur l'indépendance judiciaire de la Cour

Détails

Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour

Dépôt électronique
Depuis le 1er septembre 2001, il est possible de déposer des documents par voie électronique par l'entremise de notre site Web, ce qui a donné aux Canadiennes et aux Canadiens un nouveau moyen de communication avec la Cour. La réponse du public a été favorable et nous continuons à améliorer ce service selon les commentaires et les réactions des parties aux instances et de leurs représentants. Nous visons à améliorer l'efficacité du processus d'appel en fournissant au public divers moyens de communication avec la Cour et en offrant le meilleur service possible.

Instances judiciaires
La Cour a entrepris d'examiner et de mettre à jour, en 2002, le programme de formation des greffiers audienciers et nous nous attendons à ce que la formation de tous les greffiers audienciers du pays soit terminée d'ici mai 2003. L'objectif général de la Cour est de s'assurer que les greffiers audienciers effectuent leurs tâches de façon uniforme, notamment en ce qui a trait aux procès-verbaux des audiences. Notre but consiste à améliorer l'efficacité des instances de la Cour et le service fourni aux parties aux instances devant la Cour.

Enregistrement des audiences
Nous évaluons en ce moment l'enregistrement numérique des audiences de la Cour canadienne de l'impôt à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Les greffiers audienciers qui utiliseront cet équipement recevront de la formation et nous nous attendons à ce que l'installation de cet équipement se fasse tout au long de l'année 2003 dans les salles d'audience des villes susmentionnées. Cette innovation améliorera l'efficacité de l'enregistrement des audiences de la Cour.

Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services

Gouvernement en direct / Site Web
Nous avons effectué plusieurs modifications au site Web de la Cour afin d'être conformes aux lignes directrices sur la normalisation des sites Internet. Notre site a également été évalué par le Service de mise à l'essai de l'accessibilité du Web (WATS). Ce service est parrainé par la Direction du dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor. L'objectif de ce programme était de nous éclairer sur la façon dont notre site sera en fin de compte perçu par les personnes handicapées et sur la façon dont différentes technologies d'aide interprètent notre site. Nous avons reçu le rapport du client et nous

continuerons d'effectuer les modifications nécessaires afin de nous assurer que tous les Canadiens et les Canadiennes ont facilement accès à nos services électroniques.

Projet du palais de justice fédéral

Au cours d'une conférence de presse tenue le 8 mai 2002 dans le Hall d'honneur de la Cour suprême du Canada, l'honorable Don Boudria, alors ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et l'honorable Martin Cauchon, ministre de la Justice et procureur général du Canada, ont annoncé la construction du palais de justice fédéral devant être situé au sud-ouest de l'édifice de la Cour suprême du Canada, au carré St-Laurent. Ce projet de 140 millions de dollars devrait être terminé à l'automne 2007. Ce nouveau bâtiment abritera sous le même toit la Cour d'appel fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale, la Cour fédérale et la Cour canadienne de l'impôt.

Depuis cette annonce, la Cour canadienne de l'impôt a participé activement, à titre de partenaire égal, à la planification, à l'élaboration et à la gestion de la construction du futur palais de justice fédéral à Ottawa. Une équipe a été mise sur pied à l'interne; elle travaillera de concert avec la Cour fédérale du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), le ministère de la Justice et le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale pour mener à bien ce projet.

Un comité consultatif sur les locaux des juges, présidé par le juge en chef, a été formé à l'automne 2002 pour aider l'équipe de projet dans l'élaboration de ses exigences et afin de veiller à ce que les besoins et les attentes des juges soient satisfaits dans les nouveaux locaux.

Traduction des jugements

Tel qu'il est mentionné dans notre rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2002, l'article 20 de la *Loi sur les langues officielles* exige que toutes les décisions de la Cour canadienne de l'impôt soient traduites « dans les meilleurs délais » après avoir été rendues. Auparavant, à cause d'un manque de fonds, on utilisait un système de priorités pour déterminer quelle décision devrait être traduite en premier; sous ce système, les décisions les moins importantes devraient être traduites seulement « lorsque les ressources le permettaient ». À la suite d'une décision de la Cour d'appel fédérale de novembre 1999, qui a été par la suite confirmée par la Cour suprême du Canada le 12 octobre 2000, la Cour canadienne de l'impôt a estimé qu'il était essentiel de demander suffisamment de fonds pour traduire toutes ses décisions.

En 2001-2002 et en 2002-2003, la Cour canadienne de l'impôt a reçu des fonds excédant ceux normalement alloués pour la traduction afin d'assurer la traduction de toutes les décisions rendues au cours de ces exercices, de toutes les décisions rendues entre novembre 1999 et mars 2001 qui n'avaient pas déjà été traduites et de certaines décisions rendues avant novembre 1999 qui devaient être publiées dans le site Web de la Cour. En 2003-2004 et pour les années à venir, la Cour continuera de recevoir 350 000 $ en plus des fonds normalement alloués pour la traduction afin que tous les jugements rendus au cours de l'exercice puissent être traduits.

Améliorer la prestation des services

Fonction de contrôleur moderne

La Cour canadienne de l'impôt a effectué des progrès importants dans le domaine de la fonction de contrôleur moderne. Le bureau de gestion de projet de la Cour a terminé l'évaluation de la capacité de la fonction de contrôleur moderne au début de 2002 et la Cour a été l'une des dix petites agences qui ont été les premières à soumettre un rapport au Secrétariat du Conseil du Trésor.

La création imminente du nouveau Service administratif des tribunaux judiciaires apporte des défis et des possibilités uniques en ce qui a trait à la mise en oeuvre de la fonction de contrôleur moderne au sein de l'organisme. Lors de discussions avec les hauts fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, il a été décidé que l'élaboration et la mise en oeuvre du plan d'action pour la modernisation de la fonction de contrôleur feraient partie intégrante du plan formel de gestion du changement pour la fusion imminente du Service administratif des tribunaux judiciaires. Le but visé est que le nouvel organisme en soit un où les pratiques de gestion soient entièrement basées sur les principes de la fonction de contrôleur moderne.

Assurer l'indépendance judiciaire de la Cour

À la suite de sondages récents menés par la Cour et de commentaires généraux des parties aux instances, nous avons constaté qu'il existe encore des malentendus au sujet de l'indépendance judiciaire de la Cour. Dans la plupart des cas, cette perception dépend du fait qu'un appelant gagne ou perd sa cause devant la Cour canadienne de l'impôt . Nous nous efforcerons de changer cette perception en ajoutant dans la documentation que nous fournissons aux parties aux instances tous les renseignements possibles sur ce sujet.

Il arrive souvent que les juges contribuent à modifier cette perception lorsqu'ils expliquent aux parties, lors des audiences, que la Cour est un organisme indépendant et que les décisions sont rendues en appliquant sans partialité les faits de la cause à la loi.

Organisation

Responsabilisation

Secteur d'activités de la Cour canadienne de l'impôt

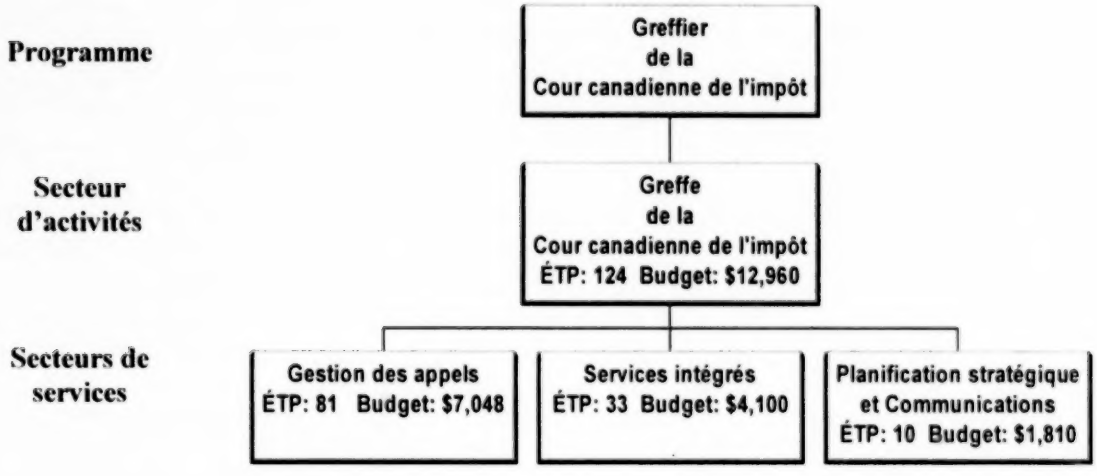

Greffe de la Cour canadienne de l'impôt

La Cour n'a qu'un seul secteur d'activités. Le rôle de ce secteur d'activités est d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes le droit d'accès à une cour d'archives où ils peuvent faire entendre leurs appels relatifs à l'impôt et à d'autres programmes fédéraux, comme l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada.

Le greffier, qui est l'adjoint du commissaire à la magistrature fédérale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le paragraphe 76(2) de la *Loi sur les juges*, est l'administrateur général de la Cour canadienne de l'impôt.

Le greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit une gamme de services à la Cour. Il offre des services internes au juge en chef et aux autres juges de la Cour, y compris la préparation du calendrier des audiences. Le greffe fournit au public et aux parties aux litiges des renseignements et des conseils au sujet des règles de procédure de la Cour.

Finalement, les secteurs de services suivants appuient le greffe en matière de services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes.

- **Gestion des appels** - Ce secteur de services gère les procédures opérationnelles nécessaires à la résolution des différends qui opposent les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions relatives à l'interprétation de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou de toute autre loi en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive. La gestion des appels fournit au public des conseils sur les pratiques et les procédures de la Cour. Elle offre également aux juges de la Cour des services d'établissement ordonné et efficace du rôle des audiences.

- **Services intégrés** - Ce secteur de services fournit des services au chapitre des finances, de l'administration, de la sécurité, de la bibliothèque, des ressources humaines, de la gestion des installations, de la gestion de l'information et de la technologie de l'information. Les services intégrés fournissent des services de gestion et d'administration efficaces et économiques capables de soutenir les orientations stratégiques de la Cour.

- **Planification stratégique et Communications** - Ce secteur de services offre des services au chapitre de la préparation des rapports qui rendent compte aux Parlementaires et aux Canadiens et Canadiennes de la performance administrative de la Cour. Ce secteur de services prépare également le matériel de communication nécessaire à la compréhension du mandat et des activités de la Cour, en plus d'être responsable du contenu du site Web de la Cour. Enfin, il coordonne la traduction des jugements de la Cour, en plus d'assurer la révision des traductions.

Bureaux de la Cour

La Cour a ses propres locaux à Vancouver, à London, à Toronto, à Ottawa et à Montréal. De plus, elle partage des locaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, à Calgary, à Winnipeg, à Québec, à Halifax et à Fredericton. À d'autres endroits, la Cour utilise les installations de cours provinciales lorsqu'elles sont disponibles ou loue à bail des locaux commerciaux, ou s'associe à d'autres paliers de gouvernement.

Le judiciaire

La Cour, dont l'administration centrale est située à Ottawa, se compose normalement du juge en chef, du juge en chef adjoint et de 20 autres juges. Pour le moment, il y a trois postes vacants à la Cour. De plus, il y a cinq juges surnuméraires. Afin de contribuer à l'audition des appels, le juge en chef peut nommer, avec l'approbation du gouverneur en conseil, jusqu'à 12 juges suppléants. Il y a maintenant sept juges suppléants à la Cour.

Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2002-2003*	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	11 338	**12 960**	12 960	12 945
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins: Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	11 338	**12 960**	12 960	12 945
Rajustements**	2 742	-	-	-
Dépenses nettes prévues	14 080	**12 960**	12 960	12 945
Moins : Recettes non disponibles	580	**625**	625	625
Plus: Coût des services reçus sans frais	3 962	**3 933**	3 565	3 213
Coût net du programme	17 462	**16 268**	15 900	15 533

Équivalents temps plein	124	**124**	124	124

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements visent à tenir compte des approbations obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et comprennent les initiatives budgétaires.

Les dépenses nettes prévues de la Cour canadienne de l'impôt demeureront relativement stables au cours des prochaines années. Étant donné qu'on ne s'attend pas à des variations significatives du nombre de cas à la Cour, les coûts devraient demeurer stables. La baisse des dépenses prévues en 2003-2004 relativement à celles en 2002-2003 s'explique de la manière suivante :

- diminution de 400 000 $ des fonds alloués à la traduction;
- diminution de 200 000 $ provenant d'une réduction du nombre de nouveaux juges;
- diminution de 450 000 $ provenant d'un report significatif de l'exercice 2001-2002 à l'exercice 2002-2003.

Annexes

Tableau 1: Source de recettes non disponibles

(en milliers de dollars) Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	Prévisions de recettes 2002-2003*	**Recettes prévues 2003-2004**	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006
Frais d'appels	548	**586**	586	586
Vente de jugements	32	**39**	39	39
Total des recettes non disponibles	580	**625**	625	625

* Meilleure estimation possible des recettes totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Tableau 2: Coût net du programme pour 2003-2004

(en milliers de dollars)	**Greffe de la Cour canadienne de l'impôt**
Dépenses nettes prévues	**12 960**
Plus: Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**3 394**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	**469**
Salaires et coûts connexes rattachés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice	**70**
Moins: Recettes non disponibles	**625**
Coût net du programme pour 2003-2004	**16 268**

Autres renseignements

Compétences de la Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt a vocation à connaître des litiges découlant des lois suivantes :	
Loi de l'impôt sur le revenu	L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.), modifié
Régime de pensions du Canada	L.R.C. (1985), ch. C-8, modifié
Loi sur la sécurité de la vieillesse	L.R.C. (1985), ch. O-9, modifié
Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers	L.R.C. (1985), ch. P-12, modifié
Loi sur l'assurance-chômage (abrogée)	L.R.C. (1985), ch. U-1, modifié
Loi sur l'assurance-emploi (Parties IV et VII)	L.C. 1996, ch. 23, modifié
Loi sur la taxe d'accise (Partie IX)	L.R.C. (1985), ch. E-15, modifié
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels	L.R.C. (1985), ch. C-51, modifié
Loi sur les allocations aux anciens combattants	L.R.C. (1985), ch. W-3, modifié
Loi sur les prestations de guerre pour les civils	L.R.C. (1985), ch. C-31, modifié
Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	L.C. 1995, ch. 18, modifié
Loi sur les douanes (Partie V.1)	L.R.C. (1985), ch. 1 (2e suppl.), modifié
Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien	L.C. 2002, ch. 9, partie 2

Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche à la planification stratégique, vous pouvez vous adresser à :
Stephen Balogh Directeur intérimaire, Direction de la planification stratégique et des Communications Cour canadienne de l'impôt 200, rue Kent, 4e étage Ottawa (Ontario) K1A 0M1
Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche aux finances, vous pouvez vous adresser à :
Paul Waksberg Directeur des Services des finances et de la gestion du matériel Direction des Services intégrés Cour canadienne de l'impôt 200, rue Kent, 2e étage Ottawa (Ontario) K1A 0M1